



25039-2 RM



Agence de l'EAU
Rhône-Méditerranée

MINISTÈRE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DE
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



ifen

RAPPORT

à la

COMMISSION

DES COMPTES ET DE L'ÉCONOMIE

DE L'ENVIRONNEMENT

Données économiques de l'environnement

Tome 2 L'emploi

janvier 2002

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. CONCEPTS, SOURCES ET MESURE DE L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL	9
1.1. Les différents concepts possibles.....	9
1.2. L'emploi environnemental dans les comptes : approche par la dépense environnement	10
1.3. Les autres concepts.....	15
2. ESTIMATION DE L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL : LES RÉSULTATS STATISTIQUES ...	27
2.1. L'emploi estimé à partir de la dépense	27
2.2. L'emploi des activités environnementales au sens de la nomenclature d'activités française	42
2.3 L'emploi à partir des métiers	58
2.4. Comparaisons internationales	69
3. POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET EMPLOI.....	71
3.1. Politiques environnementales et emploi : description des mécanismes	72
3.2. Les instruments des politiques de l'environnement : des effets potentiellement différenciés sur l'emploi.....	78
3.3. L'effet sur l'emploi « environnemental » des politiques de l'environnement	82
3.4. Effets des politiques de l'environnement sur l'emploi : quelques éléments quantitatifs disponibles ...	87
3.5. Un instrument particulier des politiques de l'environnement et de l'emploi : l'aide aux emplois d'insertion pour la création d'activités nouvelles	92
3.6. Prospective des comportements : quels impacts possibles sur les liens entre politiques de l'environnement et emploi ?	107
CONCLUSION : BESOINS D'INTÉGRATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE L'ENVIRONNEMENT ET SUIVI STATISTIQUE	113
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	117
ANNEXES	120
Annexes de la partie 2.....	120
Annexes de la partie 3 : modèles d'équilibre général	124
Annexes de la partie 3 : politiques d'aides à l'emploi d'insertion	125

Introduction

Les politiques de l'environnement ont comme objectif de réduire les dommages environnementaux liés à l'activité économique. La question de savoir si ces politiques sont créatrices ou destructrices d'emplois a été posée dès le début des années 1970 lorsqu'elles ont débuté, avec la création du Ministère de l'environnement. Depuis, le Ministère propose une estimation annuelle des emplois liés à l'environnement, et contribue à l'évaluation des incidences économiques des politiques de l'environnement. L'impact sur l'emploi des politiques peut être positif ou négatif. Les effets positifs des politiques environnementales sur l'emploi peuvent en effet relever de différents mécanismes :

- *la création d'activités marchandes nouvelles*, dans les domaines de gestion des eaux usées ou des déchets, du recyclage des déchets, de la lutte contre la pollution de l'air ou contre le bruit par exemple. Il s'agit essentiellement d'activités de prévention ou de réparation des pollutions. Ces activités recèlent des potentialités de développement, à mesure que les politiques publiques prennent leur essor : politiques des déchets, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de mesures prises pour remise en état des sols pollués.. .
- *l'amélioration de la qualité des produits* : la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux se traduit par le souhait des agents économiques d'adopter des comportements de consommation ou d'actionnariat en cohérence avec leurs « convictions ». Se développent ainsi des marchés nouveaux pour des biens réputés (« verts ». Le développement de ces marchés traduit non seulement une adaptation et une anticipation de la demande de biens « verts », mais également un ajustement et une anticipation de la réglementation. Or, la diversification des produits et l'amélioration de leur qualité sont des moteurs de la croissance. Ainsi, l'amélioration de la qualité des produits, intégrant une dimension environnementale, donne lieu à des modifications des processus de production et au développement de l'information environnementale de la part des entreprises. Ces processus recèlent de l'emploi dans les entreprises elles-mêmes - gestionnaires de flux, gestionnaires de risques, reporting, contrôle qualité - et dans les autres entreprises - audit et conseil environnementaux, équipements intégrés de lutte contre la pollution -.
- *l'amélioration de la qualité des services*. La prise de conscience environnementale s'accompagne aussi d'un besoin de consommation accru de services liés à l'amélioration de la qualité de l'environnement. A côté des services environnementaux traditionnels (gestion de l'eau et des déchets), dont les exigences de qualité vont croissantes, se développent des services environnementaux de nature récréative : parcs naturels, forêts, parcs de loisirs, pêche, promenade, fréquentation du littoral... Ils recèlent également un potentiel de développement, notamment dans le tourisme.
- *la contribution aux objectifs sociaux et notamment d'insertion*. La fourniture des nouveaux services est en règle générale de la compétence des collectivités locales,

ou des associations. Les collectivités ne bénéficient que partiellement de leurs retombées, notamment parce que ces services sont innovants, et doivent ainsi justifier de leur solvabilisation. C'est cette spécificité qui a justifié les interventions de l'État en matière de soutien à l'emploi, dont le programme nouveaux services – emplois jeunes en est l'exemple le plus récent. Ce type de politique d'aide à l'emploi constitue un instrument de création d'activités locales nouvelles, en présentant l'avantage de faciliter l'insertion sur le marché du travail. Ainsi, les créations d'activités locales nouvelles relèvent de deux logiques qui se complètent : une logique d'insertion sur le marché du travail de personnes dont la qualification dans le travail est temporairement prise en charge par l'État ; une logique de création d'activités non marchandes répondant à une demande sociale, et non satisfaite par le secteur marchand.

- *l'encouragement à l'innovation et l'amélioration de l'efficacité productive.* Les politiques environnementales peuvent parfois constituer des apports indirects à la croissance et, par retombée, à l'emploi. En effet, les instruments fiscaux, des réglementations, les accords volontaires ou les dispositifs de certification peuvent engendrer des améliorations de la gestion interne des entreprises. Par exemple, le fait d'inciter à mesurer les consommations de ressources peut donner lieu à un contrôle de gestion de cette ressource. Par ailleurs, l'innovation technologique induite par les politiques environnementales peut constituer un avantage concurrentiel stratégique pour des entreprises ou des pays, dans un mouvement de croissance général des préoccupations environnementales. Ces deux mécanismes d'impact des politiques de l'environnement sur la croissance peuvent avoir des liens indirects sur l'emploi par le biais du maintien de la compétitivité des entreprises françaises.

Tous ces effets, qui traduisent un impact le plus souvent positif sur l'emploi de politiques environnementales, se mesurent par des outils statistiques ou économiques très différents.

Mais, d'un autre côté, les politiques de l'environnement peuvent affecter l'allocation des facteurs de production et la structure de la consommation entre produits, et avoir ainsi des effets négatifs sur l'emploi, essentiellement par l'augmentation des coûts de production. Ces effets peuvent se traduire le cas échéant par des cessations d'activités ou des délocalisations d'activités vers des zones qui n'ont pas intégré de préoccupations environnementales au niveau des zones où étaient initialement implantées ces activités. Ces effets peuvent également se traduire par des hausses des prix qui peuvent induire à leur tour un recul de la demande, un fléchissement de la production et une baisse de l'emploi.

Par ailleurs, les mécanismes illustrent la diversité des emplois touchés par les politiques de l'environnement. En particulier, l'emploi induit n'est pas restreint au domaine de l'environnement. Dans un cadre d'analyse keynésien, la croissance de l'emploi directement liée aux activités environnementales, entraîne, en effet, une hausse des revenus salariaux se traduisant par un accroissement de la demande et de l'emploi (effet multiplicateur). De

même, l'impact des politiques environnementales visant à réduire les dommages s'étend à l'ensemble des secteurs économiques.

Tous les instruments des politiques de l'environnement ne génèrent pas les mêmes effets au travers des mécanismes précédents : certains favorisent davantage que d'autres des comportements de consommation respectueux de l'environnement et donc alimentent la demande pour de tels produits ; certains facilitent davantage que d'autres l'adaptation des entreprises aux contraintes, en leur permettant notamment de choisir les meilleures réponses technologiques et économiques à ces contraintes ; enfin, certains instruments favorisent davantage que d'autres l'innovation et le progrès technique.

Enfin, il est important de noter que les effets sur l'emploi des politiques environnementales font intervenir le facteur temps de façon cruciale, non seulement parce que les comportements économiques de production et de consommation nécessitent du temps pour s'adapter à ces politiques, mais surtout parce que l'emploi est un facteur dont la mobilité, sectorielle, géographique, et par types de qualifications, n'est pas immédiate et doit être accompagnée de politiques actives de l'emploi, qui favorisent notamment l'adaptation aux nouveaux biens et services demandés par la société. A ce titre, s'il n'a pas existé au sens propre de politique de l'emploi au sein des politiques environnementales, celles-ci ont joué un rôle original dans la promotion de nouveaux services, à fort contenu en emploi, permettant de répondre à des besoins nouveaux, et, dans le même temps, de participer à l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail, des demandeurs d'emploi.

Les évaluations de l'effet des politiques de l'environnement sur l'emploi doivent tenir compte de tous ces mécanismes : effets positifs et négatifs, effets directs et indirects, effets à court terme et à long terme. Ce rapport tente de faire le point sur les outils disponibles pour aboutir à de telles évaluations.

La première partie vis, d'abord à définir le concept d'emploi environnemental ; elle montre combien les choix de concept d'emploi environnemental dépendent des sources d'information disponibles, et bien souvent antérieures aux problématiques environnementales (partie I).

Le choix d'un concept stable dans le temps a cependant le mérite de pouvoir conduire, à terme, à une étude de l'impact des politiques de l'environnement sur l'emploi environnemental. Les évaluations de l'emploi lié aux activités de protection de l'environnement sont détaillées, et complétées d'éclairages sur certains types d'emploi environnemental (partie II).

Au-delà de ces évaluations, le lien entre les politiques environnementales et l'emploi est développé dans la dernière partie (partie III).

NB : dans cette version, les données monétaires restent majoritairement exprimées en francs.